

SGAMI OUEST

Réhabilitation de la base de vie de la base hélicoptère de la sécurité civile de LE HAVRE

CCTP PRO – Lot 06

Menuiserie Intérieure Bois – Plâtrerie Sèche – Plafonds suspendus

Novembre 2025

Maîtrise d'Ouvrage



SGAMI OUEST

28 rue de la Pilate – CS 4072

14790 MOUEN

35027 RENNES CEDEX

Maîtrise d'Œuvre



I.G.C Bureau d'Etudes Techniques – Economie de la construction

41C, Route d'Harcourt

Bâtiment « La Panacée »

14123 FLEURY-SUR-ORNE

Tél. 02 31 35 64 35

Mail : contact@igcbe.fr

Atelier d'Architecture Architecte DPLG
Caroline Loisel
Le Havre - carolineloiselarchitecte@gmail.com

Atelier d'Architecture – Caroline LOISEL

13 rue Gustave Langlois

76600 LE HAVRE

Tél : 06 63 99 57 20

Mail : carolineloiselarchitecte@gmail.com



SEINE INGÉNIERIE

98 rue Maréchal JOFFRE

76600 LE HAVRE

Tél : 09 86 38 31 21

Mail : contact@seineingenierie.com

SOMMAIRE

0	OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1	DOCUMENTS DE REFERENCE	4
2	LIMITE DE PRESTATION.....	4
2.1	PRESTATIONS DUES PAR LE PRESENT LOT	4
2.2	PRESTATIONS EXCLUES DU PRESENT LOT	5
3	PRESCRIPTIONS GENERALES	5
3.1	COORDINATION	5
3.2	PLANS D'EXECUTION	5
3.3	POSE DES ELEMENTS.....	5
3.4	IMPLANTATION	6
3.5	PLANS ET DETAILS	6
3.6	ECHANTILLONS, NOTICES TECHNIQUES	6
3.7	ESSAIS PREALABLES	6
3.8	CONTROLE EN COURS DE TRAVAUX	6
3.9	FRAIS A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR	6
3.10	NETTOYAGE	7
3.11	INCORPORATION	7
4	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES	7
4.1	ORIGINE ET QUALITE DES MATERIAUX.....	7
4.1.1	Bois feuillus	7
4.1.2	Bois résineux	8
4.1.3	Contreplaqué	8
4.1.4	Humidité.....	8
4.1.5	Huisseries, bâtis et poteaux de tête de bois	8
4.1.6	Vantaux à âme alvéolaire	8
4.1.7	Vantaux à âme pleine	8
4.1.8	Quincaillerie, ferrage	8
4.1.9	Carreaux de plâtre	9
4.1.10	Plaques de plâtre	9
4.1.11	Protection des matériaux	9
4.1.12	Mise en œuvre	9
4.2	TOLERANCES	9
4.3	OBLIGATIONS DIVERSES	9
4.4	TROUS, SCELLEMENTS, RACCORDS, INCORPORATIONS	10
4.5	MARQUE DE REFERENCE	10
4.6	MISE EN ŒUVRE.....	10
4.6.1	Stockage des matériaux et matériels	10
4.6.2	Protection des ouvrages	10
4.6.3	Impressions	11
4.6.4	Pose	11
4.6.5	Etat du chantier	11
4.6.6	Qualité des ouvrages	11
4.6.7	Quincaillerie.....	12
4.6.8	Conditions hygrométriques	12
4.6.9	Sécurité incendie	12
4.6.10	Echantillons	12
4.6.11	Jeu sous les portes	12
4.6.12	Dessins d'exécution et de détail – Coordination	13
4.6.13	Révisions – Entretien	13
4.7	PRESCRIPTIONS D'EXECUTION DES FAUX PLAFONDS	13
4.8	ACOUSTIQUE	13
4.9	RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES	13

5	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIE INTERIEURE BOIS - PLATRERIE SECHE - PLAFONDS SUSPENDUS	15
5.1	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIE INTERIEURE BOIS	15
5.1.1	Blocs portes à âme pleine	15
5.1.2	Blocs portes à âme pleine – 2 vantaux	15
5.1.3	Blocs portes à âme pleine - Acoustique	16
5.1.4	Porte à Galandage – 2 vantaux	16
5.1.5	Cloisonnement COMPACT	17
5.1.6	Aménagement de cuisine	17
5.1.7	Aménagement de chambre	18
5.1.8	Cloisonnement et isolation provisoire de chantier	18
5.2	OUVRAGES DIVERS	18
5.2.1	Plinthes bois	18
5.2.2	Plinthes stylobates	18
5.2.3	Habillages de finition	18
5.2.4	Trappe de visite	19
5.3	EQUIPEMENTS	19
5.3.1	Serrures sur combinaisons	19
5.3.2	Plans d'évacuation	19
5.3.3	Signalétiques	19
5.4	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PLATRERIE SECHE – PLAFONDS SUSPENDUS	20
5.4.1	Doublages	20
5.4.1.1	Doublage thermique	20
5.4.1.2	Doublage thermique – Laine de roche	20
5.5	CLOISONS	21
5.5.1	Cloisons de distribution type Stil 98/62 BA18S	21
5.6	GAINES D'ENCOFFREMENT	21
5.7	PLAFONDS	22
5.7.1	Faux Plafonds acoustique suspendus 600 X 600	22
5.7.2	Faux Plafonds Hygiène suspendus 600 X 600	22
5.7.3	Isolation en panneau composite	22
6	GESTION DES DECHETS	23

0 OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description des travaux de Menuiserie intérieures bois – Plâtrerie Sèche – Plafonds Suspendu relatifs à la réhabilitation de la base de vie de la base hélicoptère de la sécurité civile à LE HAVRE (76).

1 DOCUMENTS DE REFERENCE

La qualité des ouvrages, des matériaux et de leur mise en œuvre devra répondre aux conditions et prescriptions des normes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment sans que cette liste soit limitative :

- Aux prescriptions communes à tous les Corps d'état,
- Au Cahier des Charges DTU (Document Technique Unifié) :
 - Série de DTU n° 25 – Plâtrerie
 - Série de DTU n° 34 – Fermetures
 - Série de DTU n° 36 – Menuiseries
 - Série de DTU n° 39 – Vitrerie – Miroiterie
 - Série de DTU n° 45 – Isolation thermique
 - Série de DTU n° 58 – Plafonds suspendus
- Cahier des Clauses Spéciales DTU, normes AFNOR, règles NV et TH,
- Aux règles ou recommandations des fabricants,
- Aux Cahier du CSTB
- Aux réglementations concernant l'accessibilité
- Aux règles de sécurité françaises.
- Aux règlements de sécurité contre l'incendie
- Aux réglementations thermiques RT Elément par élément et RE2020

2 LIMITE DE PRESTATION

2.1 PRESTATIONS DUES PAR LE PRESENT LOT

La prescription de l'Entrepreneur comprend en particulier :

- L'étude technique
- Les plans de détails d'exécution à soumettre à l'Architecte pour approbation
- Les plans de réservation à fournir au lot Gros-Œuvre
- La fourniture et le façonnage
- Le transport, les chargements, déchargements et la mise en œuvre de tous les matériaux et matériels pour la réalisation des installations y compris échafaudages et engins de levage si nécessaire
- La pose et le réglage
- La vérification de l'implantation des cloisons avec l'entreprise du lot spécialisé,
- Les percements, scellements, saignées, calfeutrements et raccords dans les conditions définies au CCTP tous corps d'état
- La révision des ouvrages après passage des autres corps d'état afin d'en assurer le bon fonctionnement
- La fourniture des plans de recollement
- La protection de ses ouvrages et de ceux des autres corps d'état en cours et en fin de travaux
- L'ensemble des tracés des cloisons et doublages.
- L'implantation de ses ouvrages avec les entrepreneurs de gros œuvre, menuiseries, électricité, plomberie, VMC, etc.
- La pose des huisseries et des trappes de visites
- Le calfeutrement des huisseries et bâtis de placards incorporés aux cloisons.
- Le calfeutrement des baies (doublages).
- Les incorporations électriques et les découpes pour les bouches de VMC et les coffres de volets roulants.

- La mise en œuvre y compris calage de niveau, dispositifs de fixation, fixations définitives, calfeutrement.
- Tous les accessoires, façons et sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages tels que : plâtre, eau, électricité, filasse, suspentes, ossatures, cette liste n'étant pas limitative.
- Les cornières d'arrêt et de finition aux extrémités de ses ouvrages, y compris sur baies libres.
- Les échafaudages et leur dépose permettant l'exécution des ouvrages du présent lot y compris sujétions de hauteur et d'accessibilité.
- Le plaquage des 2 faces et l'isolation des cloisons sur l'ensemble de la hauteur, y compris dans les plénums.
- Le traitement insecticide et fongicide des bois employés pour les ossatures.
- La protection contre la corrosion des éléments d'ossatures métalliques.
- Les découpes pour les luminaires en fonction des plans de percements et réservations fournis par l'électricien.
- Les nettoyages en cours et en fin de travaux y compris enlèvement des gravois aux décharges publiques.
- Les frais occasionnés aux autres entrepreneurs et résultant des écarts par rapport aux tolérances
- Les raccords de surface après scellement effectués par les autres corps d'état secondaire dans les ouvrages du présent lot.
- Tous travaux et fournitures non particulièrement spécifiés au cours du présent devis ou sur les plans mais nécessaires à la parfaite finition des ouvrages ;

2.2 PRESTATIONS EXCLUES DU PRESENT LOT

a) au lot gros-œuvre

- Le tracé des traits de niveau

b) aux lots plomberie, électricité et chauffage

- Les percements et raccords dans les cloisons et doublages pour passage de leurs canalisations.

c) aux lots menuiseries extérieures

- Les menuiseries extérieures

3 PRESCRIPTIONS GENERALES

3.1 COORDINATION

L'Entrepreneur sera réputé avoir pris connaissance des différents lots intéressants ses ouvrages, notamment le lot « Gros-Œuvre », et « Plâtrerie »

L'Entrepreneur fournira toutes indications nécessaires au maçon concernant les réservations qui seront réalisés sous la surveillance du présent lot.

L'Entrepreneur du présent lot devra assurer la coordination entre les entrepreneurs des lots « menuiseries extérieures » et « serrurerie » ainsi qu'avec le fabricant de serrures et le Maître de l'ouvrage pour la mise au point de l'organigramme des clés.

Il communiquera en temps opportun à l'Entreprise de Gros-Ouvre, tous les renseignements dont il aura besoin (réservations, scellements, etc...).

3.2 PLANS D'EXECUTION

L'Entrepreneur fournira à l'Architecte pour approbation les plans de détails de ses ouvrages dans un délai de 4 semaines après la signature de son marché.

Ces documents seront établis à une échelle suffisante et avec les détails nécessaires permettant d'apprécier la qualité des matériaux, les dimensions, le mode de mise en œuvre et la localisation des ouvrages concernés.

3.3 POSE DES ELEMENTS

La liaison du gros œuvre sera assurée par pattes ou équerres lorsqu'il n'y aura pas d'encastrement.

Les fixations ou scellements par pisto-scellement sont formellement interdites.

Les réservations seront à charge et réalisées par le lot « Gros-œuvre » suivant indications fournies par le présent lot.

Les scellements seront à la charge du présent lot.

3.4 IMPLANTATION

L'Entrepreneur du présent lot procèdera à l'implantation de ses ouvrages et devra faire approuver celle-ci par l'Architecte avant de commencer ses travaux.

Les cloisons seront implantées en accord avec les entrepreneurs de gros œuvre et de menuiserie.

3.5 PLANS ET DETAILS

Les plans établis par l'entreprise seront soumis à l'approbation de l'Architecte en nombre et dans les délais qui seront prescrits lors des premières réunions de chantier

Ces plans devront comporter tous les détails permettant de juger les principes de construction des ouvrages.

3.6 ECHANTILLONS, NOTICES TECHNIQUES

Après signature du marché et à la demande de l'Architecte, l'Entrepreneur devra remettre pour approbation les échantillons de profils et ferrages proposés ainsi que les notices techniques et les procès-verbaux d'essais pour les fabrications de série.

En ce qui concerne les portes coupe-feu l'Entrepreneur devra fournir les notices techniques des fabricants et les PV de classement au feu.

L'Entrepreneur devra comprendre au titre de son forfait l'exécution, la présentation et la mise en place de prototypes de bloc portes ferrés complets, les modifications éventuelles selon les demandes de l'Architecte avant réalisation en série suivant modèles acceptés.

Les caractéristiques des ouvrages décrits dans le présent descriptif ne sont pas limitatives.

L'Entrepreneur pourra toujours présenter à l'approbation de l'Architecte des articles améliorés en qualité à prix égal.

Les modèles définitivement adoptés seront conservés au bureau de chantier jusqu'à la réception des travaux.

3.7 ESSAIS PREALABLES

Pour les ouvrages ne bénéficiant pas d'agrément du CSTB l'Architecte pourra faire procéder à des essais de fonctionnement aux frais de l'Entrepreneur.

Au cas où à la suite de ces essais il serait constaté que les échantillons déposés ne correspondent pas aux spécifications du CCTP, l'Architecte interdira l'emploi sur le chantier de ce matériau et refusera tout travail au cours duquel il aura été employé.

La fourniture d'un autre produit en remplacement de celui refusé sera alors exigée et il sera procédé sur ce dernier aux mêmes essais que le précédent et dans les mêmes conditions.

3.8 CONTROLE EN COURS DE TRAVAUX

L'Entrepreneur devra informer l'Architecte dès le début de la mise en fabrication afin de permettre à celui-ci de vérifier la qualité des constituants et de la fabrication.

Si pour déterminer la conformité des ouvrages par rapport aux modèles déposés, il est reconnu nécessaire par le Maître de l'ouvrage de recourir à des essais de laboratoire, les frais entraînés par ces essais non initialement prévus seront imputés à la charge du Maître de l'ouvrage si le contrôle est favorable à l'entreprise et à la charge de l'Entrepreneur dans le cas contraire.

Si à la suite de ces essais, il est reconnu que les fournitures ne correspondent pas à la qualité des prestations exigées par le présent document et que les résultats des essais n'aboutissent pas aux mêmes résultats que les essais préalables, il sera procédé au remplacement des éléments défectueux.

3.9 FRAIS A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR

Les prix comprennent tous les travaux accessoires et façons, prototypes, transformations, transports, montage et pose à toutes hauteurs sans qu'il soit possible à l'Entrepreneur de réclamer pour quelque cause que ce soit, telle que difficulté de pose.

L'Entrepreneur devra l'enlèvement des copeaux, chutes de bois et déchets divers provenant de ses travaux et leur évacuation aux décharges.

Ces prix tiendront compte de toutes sujétions inhérentes à l'exécution des ouvrages comme : stockage, protection, pose dans les conditions édictées par le DTU.

Tout stockage à l'air libre donc soumis à une humidité importante sera strictement interdit.

Si à la suite du non-respect de cette clause des éléments sont défectueux, l'Entrepreneur en assurera la pleine responsabilité et devra en assurer le remplacement à ses frais.

L'Entrepreneur devra la pose de ses ouvrages et leur maintien en place jusqu'à leur scellement.

Les ouvrages seront protégés par tous moyens contre toutes détériorations. Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient en cours de travaux seront réparés aux frais de l'Entrepreneur.

Les scellements et calfeutrements sont à la charge du présent lot dans les conditions définies au CCTP tous corps d'état.

L'Entrepreneur devra, à ses frais, pendant la période de garantie qui suivra la réception, donner tous les jeux nécessaires et réparer toutes les imperfections que l'usage aurait pu révéler.

Au cas où les éléments mis en cause ne répondraient pas aux conditions édictées, le remplacement des éléments défectueux ainsi que les réfections et remplacements de quelque nature qu'ils soient qu'ils pourraient entraîner seront à la charge de l'Entrepreneur.

Seront également à la charge du présent lot, tous les travaux accessoires des autres corps d'état consécutifs aux remises en état ou remplacement des pièces refusées.

Si après réception des défections apparaissaient, notamment le gauchissement des ouvrages, retraits de panneaux etc... L'Entrepreneur devra remédier à ses frais aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ses ouvrages aient été reconnus par l'Architecte comme donnant entière satisfaction.

3.10 NETTOYAGE

Le présent lot doit le nettoyage, niveau par niveau, de ses déchets compris grattage et brossage efficace des planchers, plafonds, huisseries, menuiseries, intérieur des gaines techniques de plomberie et VMC, etc., compris évacuation des déchets au fur et à mesure de leur production.

3.11 INCORPORATION

Dans les doublages, les descentes sont exécutées avant pose des plaques de doublages.

Elles se situent au droit des huisseries, dans les angles ou à la jonction de deux plaques. Les parcours horizontaux, limités à 0.30m maximum, sont exécutés par le lot « Electricité ».

A l'exécution des doublages, l'entreprise de plâtrerie sera tenue de repérer les descentes et d'exécuter les percements pour la mise en place des boîtiers.

Dans les cloisons, les passages des câbles sont à la charge du présent lot, y compris découpes des boîtiers et sorties de fils. Le présent lot doit la pose des huisseries et bâtis à incorporer dans les cloisons (fournies par le lot « Menuiseries »). Les incorporations des canalisations encastrées de plomberie seront exécutées par le lot « plomberie » en coordination avec le présent lot.

Les incorporations de renfort en bois, pour la pose éventuelle d'appareils sanitaires ou autre seront effectuées par le présent lot en accord avec les lots concernés.

4 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

4.1 ORIGINE ET QUALITE DES MATERIAUX

L'Entrepreneur sera tenu de justifier la provenance des articles de menuiseries et quincaillerie utilisés.

Caractéristiques des bois :

- Tous les bois utilisés devront :
 - Être sains, exempts de toute trace de pourriture, d'épaufrures, de nœuds vicieux ou pourris, de piquûres, de fentes d'abattage, de gélivures et de roulures
- Pour les bois de charpente, des fentes légères pourront être tolérées, sous réserve de ne pas compromettre la solidité des pièces
- Les essences employées seront fonction des efforts soumis aux charpentes, en principe Sapin du Nord
- Les bois résineux devront présenter des couches d'accroissement régulières et de faible épaisseur

Caractéristiques physiques :

Les caractéristiques physiques seront conformes à la norme NFB 51.002, les bois mis en œuvre devant être sec à l'air, c'est-à-dire présenter un degré d'humidité variant de 13 à 17%.

Les bois résineux devront correspondre aux définitions de choix précisées au chapitre II de la norme B 52.001 et les bois feuillus à la norme B 53.001.

4.1.1 Bois feuillus

Ils seront de la classe A de NF B 53.510.

Toutes les dimensions et épaisseurs devront être conformes à la norme bois coloniaux classe A de la NF P 53.501.

4.1.2 Bois résineux

Ils seront de premier choix suivant codification et NF B 53.502 et 503.

4.1.3 Contreplaqué

Le contreplaqué utilisé sera de la classe B de la norme NF B 54.150, chaque feuille sera garantie par le label CTB et portera le cachet (collage garantie à l'eau) à l'extérieur.

4.1.4 Humidité

Avant d'être mis en œuvre tous les bois seront amenés à l'état d'humidité de 12 à 13% puis stabilisés avant usinage.

L'humidité au moment de la pose doit être comprise entre 8 et 10%.

4.1.5 Huisseries, bâtis et poteaux de tête de bois

Eléments en sapin ou bois dur, suivant spécifications ci-après de 65mm d'épaisseur et de largeur définie par celle des cloisons jusqu'à 15cm, au-dessus de 15cm il sera posé des bâtis en feuillure.

Elles seront composées de :

- 2 montants
- Une traverse haute embrevée avec feuillures et rainures pour les cloisons de 5 ou 7cm
- Pattes à scellement vissées
- Équerres d'angles
- Traverse basse provisoire maintenant l'équerrage en attente de pose des portes
- Rainures pour passage de la filerie électrique

4.1.6 Vantaux à âme alvéolaire

Ils seront constitués de :

- D'un cadre en bois rouge renforcé au droit de la serrure et des paumelles, avec alaise 4 côtés
- D'une âme alvéolaire avec double revêtement ISOGIL collé à la presse et pré peint en usine
- Épaisseur minimale 36mm

4.1.7 Vantaux à âme pleine

Ils seront constitués :

- D'un cadre en bois rouge renforcé au droit de la serrure et des paumelles avec alaises 4 côtés
- D'une âme pleine :
 - a) en agglomérés comportant des canaux d'air horizontaux ou verticaux pour les portes ordinaires
 - b) lamellaires constitués d'un réseau de lattes verticales renforcé par des montants intermédiaires pour les portes extérieures.
 - c) en panneaux de fibres dures fortement pressées, d'une masse volumique de 500 kg/m² pour les portes coupe-feu.
- D'un double revêtement type ISOGIL pré peint

Épaisseur minimum 40mm

Les blocs portes coupe-feu proposés par l'Entrepreneur devront avoir fait l'objet d'un procès-verbal de classement au feu du CSTB.

4.1.8 Quincaillerie, ferrage

Toute la quincaillerie sera de qualité SNFQ et portera l'estampille et la marque du fabricant.

Les serrures devront provenir de firmes notoirement connues et bénéficier d'une garantie de 3ans.

Les vantaux à âme pleine seront ferrés par 3 paumelles de 140, les vantaux à âme alvéolaire par 3 paumelles de 110 en acier.

Les portes de gaines seront équipées de paumelles ou charnières invisibles.

Les serrures seront d'un modèle portant le label SNFQ, à coffre vertical de 150mm en acier laqué, têtes et pènes en acier laitoné, elles porteront l'estampille du fabricant.

Les serrures de sûreté seront équipées d'un cylindre Européen interchangeable.

4.1.9 Carreaux de plâtre

Ils seront à emboîtement, d'une marque de grande diffusion et conformes à la NFP 72.301.

Les parements lisses ne devront présenter aucun défaut, ni déformation tels que fissures, épaufrures, cassures ou trous, un léger bullage pourra être admis à condition qu'il soit exceptionnel.

4.1.10 Plaques de plâtre

Les panneaux employés devront porter de façon claire la marque du fabricant et le nom commercial du produit qui devra être conforme à la NFP 72.302.

Toute plaque cassée, fendue ou présentant des dégradations susceptibles de compromettre la résistance des ouvrages sera refusée, si elle était employée sur le chantier, l'ouvrage intéressé sera démoli et refait sans aucun supplément de prix.

4.1.11 Protection des matériaux

Tous les éléments devront être protégés, pendant le transport et le stockage, des intempéries et chocs par un système approprié dû au présent lot qui devra être maintenu jusqu'au moment de la mise en œuvre.

4.1.12 Mise en œuvre

La mise en œuvre des matériaux sera effectuée conformément aux stipulations des cahiers des charges DTU cités à l'article 2.

Les tolérances de pose seront les suivantes :

Cloisons et doublages :

- Implantation = 5mm
- Angles = 5mm
- Verticalité = 2mm
- Planéité = 2mm sous règle de 3m

L'Entrepreneur du présent lot devra effectuer une révision générale de toutes les surfaces avant intervention du peintre pour reprendre les dégradations dont les responsables n'auraient pu être déterminés.

4.2 TOLERANCES

Sur dimensions des bois :

- Grossièrement équarris = +ou- 5% et 0,5mm pour toutes dimensions supérieures à 55 mm
- Pour les dimensions inférieures : + ou - 3mm
- Bois corroyé : + ou - 3mm

4.3 OBLIGATIONS DIVERSES

La mise en jeu des menuiseries et quincailleries, après les travaux de peinture et de revêtement de sol, est assurée ainsi que la mise en place de tous les calfeutrements nécessaires pour donner une finition parfaite aux ouvrages.

L'entrepreneur devra prévoir tout ce qui est nécessaire au complet achèvement de ses travaux.

Il sera tenu de se conformer aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre au cours des travaux. Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au CCTP mais qui seraient figurés sur les plans ou qu'il serait indispensable d'exécuter, feront partie intégrante des prestations dues par l'entrepreneur.

Il est précisé que les ouvrages à prévoir devront comprendre toutes les dépenses de fournitures, transports, transformations, pertes, mise en œuvre, frais généraux, taxes...

Avant d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur devra s'assurer auprès des entreprises de PLOMBERIE, CHAUFFAGE, ELECTRICITE, etc. que toutes les canalisations, tubes, fourreaux et gaines seront mis en place définitive.

Au cas où des réservations seraient indispensables, l'entrepreneur fera les reprises et raccordements nécessaires après pose des canalisations et fourreaux en évitant toutes dénivellations, déformations, joints ouverts et coupe irrégulière.

Toutes imperfections, qu'elles concernent les matériaux (éclats, calibrage, planitude, aspect) hormis les tolérances d'usage ou leur mise en œuvre entraîneront automatiquement la démolition et la réfection des ouvrages ou parties d'ouvrages, aux frais de l'entrepreneur.

4.4 TROUS, SCELLEMENTS, RACCORDS, INCORPORATIONS

L'Entrepreneur doit faire réserver tous les trous, feuillures dans les ouvrages de béton qui sont nécessaires à l'exécution de ses ouvrages, il doit de même fournir, en temps utile, les pièces à incorporer, faute de quoi, il aurait à réaliser des scellements à ses propres frais.

4.5 MARQUE DE REFERENCE

Dans la description des ouvrages ci-dessous, il est indiqué des noms de fournisseurs avec les références des matériaux choisis dans les marques.

Toutefois, l'Entrepreneur peut proposer des matériaux et matériels de marque similaire, à condition que ceux-ci soient de qualité et d'aspect esthétique équivalents, le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre se réservant néanmoins le droit de conserver, après examen, la marque référencée comme base au CCTP, et dont les produits sont obligatoirement présentés au moment des choix de prestations.

4.6 MISE EN ŒUVRE

Du fait de sa qualité de spécialiste l'Entrepreneur reste entièrement responsable de ses matériaux, de leur mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et de la bonne tenue des ouvrages réalisés.

Tous les bois seront travaillés avec soin. Les parements corroyés seront dressés de manière à ce qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache. Les rives seront droites et non épaufrées, les pièces avec entures seront refusées. Il en sera de même pour les pièces ou éléments présentant des défauts dissimulés par un masticage.

Les assemblages seront à double enfourchement, collés ou chevillés dans les bois d'une épaisseur minimale de 46mm, dans les parties d'onglet les coupes seront franches, bien raccordées et à joints serrés. Les emboîtements seront exécutés avec précision et assez profondément pour que les languettes ne sortent jamais des rainures.

La fixation des éléments entre eux ou avec ceux des autres corps d'état sera assurée par vis à têtes fraisées ou pointes suivant le cas, sauf spécifications contraires ou impossibilité technique.

Les entailles pour la pose de la quincaillerie auront la profondeur voulue afin de ne pas altérer la résistance des bois. Les clous, rivets et vis seront bien ajustés et n'affleureront jamais, les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles sont destinées à fixer.

Les pattes à scellement, plates-bandes, équerres, paumelles etc.... seront obligatoirement entailées et fixées par des vis fraisées à têtes plates qui ne dépasseront jamais le niveau des ferrures.

L'emploi de « vis à garnir » est interdit.

4.6.1 Stockage des matériaux et matériels

Aucun matériel, matériau ou ouvrage n'est stocké en plein air ou exposé aux intempéries, mais dans un local non humide, sain, et suffisamment ventilé pour que le bois ne puisse s'altérer. Une libre circulation de l'air doit se faire entre les éléments stockés.

L'Entrepreneur, responsable en cas de voilage ou d'altération, se doit de remplacer à ses frais tout ouvrage ou élément d'ouvrage défectueux.

4.6.2 Protection des ouvrages

L'Entrepreneur a l'obligation de protéger très soigneusement ses ouvrages, et ce, pendant toute la durée des travaux. Il assure la mise en place de toutes les protections nécessaires propres à ses ouvrages, en effectue la vérification et le remplacement éventuel autant de fois que cela s'avère nécessaire. Avant réception ou en fonction de l'avancement des travaux, il doit l'enlèvement de ses protections et effectue toutes les révisions nécessaires.

Les ouvrages avec éclats ou épaufrures, ou autres défauts analogues, sont rigoureusement refusés.

1) Bois

Tous les bois employés seront dans la mesure du possible exempt de tout traitement.

Les bois utilisés devront être purgés d'aubier et de la classe de résistance appropriée pour que le traitement ne soit pas nécessaire. Tous les bois devront être certifiés PEFC ou FSC.

Dans le cas d'impossibilité à utiliser des bois traités, les produits de traitement devront porter le label de qualité CTBF et ne devront produire aucune réaction chimique même à long terme sur les peintures ou vernis appliqués ultérieurement.

2) Alliages légers

Protection par oxydation anodique ayant une épaisseur minimale de 15µ. Toutes les pièces en contact avec un métal susceptible de former un couple électrolytique seront revêtues d'une peinture bitumineuse.

3) Acier

Toutes les pièces de quincaillerie et ferrures ainsi que les entailles destinées à les recevoir seront imprimées de peinture antirouille au chromate de zinc de marque portant le label de qualité du CSTB.

4.6.3 Impressions

Les impressions de tous les ouvrages en menuiseries sont faites par l'entrepreneur du lot « Peinture », suivant le cas à l'atelier du menuisier, ou sur le chantier avant la pose, après réception par le Maître d'œuvre et ce, dans les deux cas.

Il incombe toutefois à l'Entrepreneur du présent lot de se mettre en rapport avec l'Entrepreneur de Peinture afin que les impressions soient faites à temps et ne causent pas de retard dans l'avancement du chantier.

L'Entrepreneur du présent lot doit particulièrement veiller à l'impression des assemblages qui ne pourraient être atteints par la suite par la peinture après montage des éléments de menuiserie.

L'Entrepreneur fournit au lot Peinture toute précision que celui-ci pourrait lui demander sur la nature, la qualité et les composants des produits de traitement et d'imprégnation des bois.

Toutes les ferrures, quincailleries et huisseries métalliques destinées à être peintes par la suite, sont imprimées avant pose au minium de plomb, par l'Entrepreneur du présent lot.

4.6.4 Pose

Avant de procéder à la pose des menuiseries, l'Entrepreneur doit s'assurer que les ouvrages auxquels elles sont destinées sont conformes aux dispositions indiquées sur son MARCHE et à celles de ses dessins approuvés par le Maître d'œuvre.

Il doit en outre s'assurer que les prescriptions définies à l'article suivant sont satisfaisantes.

S'il n'en est pas ainsi, il en avise par écrit le Maître d'œuvre.

Les éléments de menuiseries préalablement imprimés sont mis en place avec exactitude aux emplacements tracés par les Entreprises de Plâtrerie et de gros-œuvre, et ceux-ci sont maintenus en place dans les conditions telles qu'ils ne puissent subir ni déplacement ni déformation aussi bien avant qu'après l'exécution des scellements.

4.6.5 Etat du chantier

Les huisseries, bâtis, poteaux et les éléments destinés à s'incorporer dans la construction ne sont posés que si les conditions ci-après sont satisfaisantes :

- Les locaux dégagés et nettoyés,
- L'ensemble des cloisons tracées au sol,
- Le trait de niveau tracé au pourtour des murs, poteaux, etc...
- Les travaux de gros-œuvre suffisamment avancés et les emplacements de la distribution protégés contre les eaux pour qu'il n'y ait pas par la suite de risques de déformation ou de déplacement des menuiseries.

4.6.6 Qualité des ouvrages

Toutes les portes isoplanes mises en œuvre doivent bénéficier du Label de Qualité du C.S.T.B.

Tous les bois employés répondent aux conditions de la norme NF B 52.001 définissant les qualités des bois, ainsi que les contraintes admissibles. Le traitement fongicide et insecticide des bois intérieurs est requis en vertu d'une règle d'hygiène du règlement professionnel de 1959.

Tous les bois sont de première qualité, sains, parfaitement secs, sans nœud ou aubier, ne présentant aucune altération importante telle que : épaufures, gélivures, fissures, roulures, etc. et garantis contre toute maladie éventuelle.

Sapin qualité menuiserie :

Bois Sapin du nord, sciage hors cœur, à vives arêtes parallèles, exempt de défauts, tolérance de trace de cœur sur une face, de nœuds adhérents sains et clairs, non groupés, en nombre limité (environ 1 par mètre). Ces bois peuvent présenter, en outre de légères fentes de siccité et gélivure appelées à disparaître au rabotage, une fente en bout de longueur inférieure à la largeur de la pièce.

Contreplaqué :

Les panneaux ne présentent aucun des défauts indiqués dans la norme NF B 50.004 et répondent aux caractères premier choix.

4.6.7 Quincaillerie

Tous les objets de quincaillerie sont du premier choix et estampillés NF SNFQ soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. Tous les articles de quincaillerie sont mis en place avec le plus grand soin.

Les entailles nécessaires ont la profondeur voulue pour ne pas altérer la force du bois ; elles présentent les dimensions précises de la ferrure et en longueur elles sont exécutées de façon que les pièces affleurent exactement les bois.

Les ouvrages qui ne sont pas jugés recevables, soit comme fourniture, soit comme pose, sont immédiatement déposés et remplacés, et si les entailles faites dans le bois nécessitaient la modification ou même le remplacement des menuiseries, l'Entrepreneur supporte seul toutes les responsabilités et charges.

Les fausses vis sont formellement interdites, ainsi que l'enfoncement des vis ordinaires au marteau.

Sur les parements vus, les têtes de pointes, tête d'homme et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1mm. Les parties mobiles, vantaux, etc..., doivent fonctionner sans difficulté, le jeu entre elles et les parties fixes doit être celui qui est prévu par les normes pour les ouvrages traditionnels ou, à défaut, ne pourra excéder 3mm avant peinture, le bois étant stabilisé à l'humidité requise pour réception.

Les pièces de quincaillerie ou ferrures sont protégées contre l'oxydation sur toutes les faces avant d'être posées ainsi que les entailles destinées à les recevoir.

Les parties cachées sont imprimées avant assemblage, grattées de la rouille, dégraissées à l'essence s'il y a lieu et imprimées à la peinture antirouille,

Les parties visibles reçoivent les mêmes travaux préparatoires et une peinture d'apprêt au chromate de zinc.

L'emploi de peinture dite au minium de fer est interdit.

4.6.8 Conditions hygrométriques

Si au début des travaux ou en cours d'exécution, l'Entrepreneur constate que les conditions hygrométriques de l'air ambiant exigent un préchauffage pour permettre la pose des menuiseries selon les prescriptions du DTU n° 36.1, il avise sur le champ, par écrit, le Maître d'œuvre.

Les frais correspondants à l'obtention de ces conditions, notamment de celles résultant du chauffage des locaux, sont à la charge du présent lot.

4.6.9 Sécurité incendie

L'ensemble des matériaux bruts ou usinés, ainsi que les ensembles utilisés pour la réalisation du projet, doivent correspondre en tous points aux prescriptions imposées en matière de sécurité incendie, conformément aux règlements en vigueur.

Pour ce qui concerne les portes coupe-feu ou pare-flammes prévues dans le CCTP et sur les plans, l'entrepreneur doit employer des ensembles dormants-portes ayant obtenus un procès-verbal d'un laboratoire agréé pour le degré demandé.

4.6.10 Echantillons

L'Entrepreneur doit proposer au Maître d'Œuvre, pour acceptation, tous les échantillons des ouvrages et matériaux destinés à rester apparents, tels que panneaux stratifiés, bois à vernir ou à lasurer, etc., ainsi qu'une panoplie des articles de quincaillerie proposés.

Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur doit avoir obtenu l'accord sur les échantillons proposés. Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de refuser et de faire remplacer les matériaux et articles qui présenteront une qualité inférieure ou non conforme aux spécifications du CCTP.

Tous les échantillons acceptés sont conservés au bureau de chantier pour permettre de vérifier la conformité des ouvrages exécutés.

4.6.11 Jeu sous les portes

Afin de permettre le passage de l'air des pièces principales vers les pièces de service, il est ménagé à la partie inférieure des portes un détalonnage conforme aux indications du responsable du lot « VMC ».

4.6.12 Dessins d'exécution et de détail – Coordination

Pour tous les ouvrages, l'Entrepreneur doit établir, en conformité avec les pièces du MARCHE, les dessins d'ensemble et les détails nécessaires à l'exécution des ouvrages et à la pose, en liaison avec les autres corps d'état.

Ces plans précisent l'emplacement et les dimensions des menuiseries, les axes et les dimensions des trous de scellements, les dimensions des feuillures à réserver pour les bâtis en gros murs.

Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur doit fournir les dessins de toutes les menuiseries à l'échelle de 10cm/m avec détails grandeurs et tous profils.

4.6.13 Révisions – Entretien

L'Entrepreneur doit, en outre, l'entretien de ses ouvrages pendant un an à dater de la réception. Au cas où apparaîtraient des défauts pendant l'année de garantie, l'Entrepreneur doit y remédier à ses frais, jusqu'à ce que les ouvrages soient acceptés par le Maître d'œuvre, comme donnant toute satisfaction.

Sont également à la charge de l'Entrepreneur, tous les travaux accessoires des autres corps d'état nécessités par les révisions d'entretien, la remise en état et le remplacement des ouvrages défectueux.

4.7 PRESCRIPTIONS D'EXECUTION DES FAUX PLAFONDS

Les travaux du présent lot seront exécutés suivant les prescriptions préconisées par le fabricant.

Les suspentes et l'ossature de ces plafonds seront en profilés spéciaux pour plafonds coupe-feu, galvanisés ou électrozingués, avec revêtement en aluminium naturel pour semelles apparentes ou de résine époxy blanche pour atmosphère humide. Tous les panneaux situés sous les canalisations de fluides et d'électricité devront être démontables.

L'entrepreneur devra prévoir outre les coupes, les raccords et calfeutrements nécessaires, notamment contre les murs et cloisons. Les emplacements pour appareillages électriques ou autres seront réservés à la demande des autres corps d'état. Aucune déformation des éléments ne sera tolérée. Tout élément défectueux sera remplacé aux frais de l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra également prévoir l'ossature, les retombées de plafond et tous les habillages de poutres éventuels.

Avant exécution, l'entrepreneur établira et soumettra au Maître d'œuvre pour examen et acceptation, un plan de détails des dispositions proposées pour ces revêtements et leur support, ainsi qu'un plan de calepinage.

Des échantillons et documentations des divers éléments proposés seront joints à la soumission.

4.8 ACOUSTIQUE

JONCTION ENTRE OUVRAGES

Les portes d'entrées pour lesquels un indice d'affaiblissement est demandé, devront être justifiées par un rapport d'essais en cours de validité.

L'étanchéité entre les menuiseries acoustiques et le gros-œuvre (ou les cloisons) sera assurée par un joint de compression type Compriband.

Les éléments mis en œuvre sur le chantier seront identiques à ceux testés en laboratoire et pour lesquels le rapport d'essai acoustique a été délivré, plus particulièrement pour ce qui concerne :

- Le type de joint
- Les feuillures
- Le montage
- Le type de bâti
- Le type de quincaillerie
- Le type de fermeture

4.9 RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Les entreprises devront mettre à disposition, quand elles existent, les FDES des produits de construction, notamment les indicateurs sur la qualité de l'air, se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs relatifs à leurs lots, en référence à l'application de la norme NF EN 15804+A1 d'Avril 2014.

Les entreprises devront mettre à disposition les informations disponibles sur les risques d'émissions de fibres et de particules cancérogènes classées CMR1 des produits et matériaux utilisés dans l'opération et en contact avec l'air intérieur.

5 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIE INTERIEURE BOIS - PLATRERIE SECHE - PLAFONDS SUSPENDUS

**Le niveau de perméabilité à l'air à atteindre est de 1.4 m3/h pour le bâtiment neuf.
Celui-ci sera vérifié par un test d'étanchéité à l'air.**

Généralité :

En raison de l'activité du site maintenue pendant les travaux, le présent lot devra prévoir toutes les sujétions liées à la proximité d'une aire de décollage d'hélicoptère ainsi que la proximité de l'aéroport (pas de recours à la grue à tour, intervention ponctuelle en grue mobile sans levage lors des phases de décollage / atterrissage, signalétique lumineuse des éléments dépassant l'héberge du hangar, ...)

Ces sujétions feront parties de l'installation de chantier et seront maintenues pendant l'ensemble du chantier.

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage d'une hauteur supérieure au bâtiment à construire/rénover, serait nécessaire à la réalisation de ce projet, l'entreprise devra soumettre au Département SNIA-O, au moins un mois avant tout démarrage des travaux, un dossier de demande sur la plateforme prévue à cet effet, à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>

5.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIE INTERIEURE BOIS

5.1.1 Blocs portes à âme pleine

Prestations :

Blocs portes 1 vantaux constitués d'une huisserie en BER et d'une porte à âme pleine revêtue d'un décor stratifié de la gamme Egger ou équivalent sur les 2 faces.

Quincailleries :

- Pattes à scellement
- 4 paumelles vissées double de 140mm minimum,
- Une serrure de sûreté à larder à double cylindre avec clés et combinaison sur organigramme sauf pour les WC.
- Une serrure à condamnation encastrée pour les portes des WC.
- Joints et tous accessoires ou dispositifs assurant le degré pare-flamme exigé.
- Un ensemble béquille et rosace de finition de type OVALIS de chez VACHETTE ou équivalent.
- Butée de porte avec butoir élastomère fixation par vissage en sol ou en plinthe suivant les cas

Porte pare flamme ½ h.

PV PF à transmettre pour accord au bureau de contrôle

Dimensions suivant les plans.

Localisation :

Suivant les plans architecte et notamment :

- Vestiaires
- WC
- Salle Repos
- Cuisine
- Info
- LT

5.1.2 Blocs portes à âme pleine – 2 vantaux

Prestations :

Blocs portes 2 vantaux constitués d'une huisserie en BER et d'une porte à âme pleine revêtue d'un décor stratifié de la gamme Egger ou équivalent sur les 2 faces.

Quincailleries :

- Pattes à scellement
- 4 paumelles vissées double de 140mm minimum,
- Une serrure de sûreté à larder à double cylindre avec clés et combinaison sur organigramme sauf pour les WC.
- Une serrure à condamnation encastrée pour les portes des WC.
- Joints et tous accessoires ou dispositifs assurant le degré pare-flamme exigé.

- Incorporation d'oculus rectangulaire 400x1200 mm sur vantail principal, inclus découpes, reprise de structure feuillurée pour vitrage et parclozes pour pose de vitrage. Vitrage simple sécurité, épaisseur suivant dimensions du vitrage. Ils seront posés à bain de mastic sous parclozes bois mouluré.
- Un ensemble béquille et rosace de finition de type OVALIS de chez VACHETTE ou équivalent.
- Butée de porte avec butoir élastomère fixation par vissage en sol ou en plinthe suivant les cas
- Crémone pompier

Porte pare flamme ½ h.

PV PF à transmettre pour accord au bureau de contrôle

Dimensions suivant les plans.

Localisation :

Suivant les plans architecte et notamment :

- Porte entre Degt et Degt1

5.1.3 Blocs portes à âme pleine - Acoustique

Prestations :

Blocs portes 1 ou 2 vantaux constitués d'une huisserie en BER et d'une porte à âme pleine revêtue d'un décor stratifié de la gamme Egger ou équivalent sur les 2 faces.

Quincailleries :

- Pattes à scellement
- 4 paumelles vissées double de 140mm minimum,
- Une serrure de sûreté à larder à double cylindre avec clés et combinaison sur organigramme sauf pour les WC.
- Une serrure à condamnation encastrée pour les portes des WC.
- Joints et tous accessoires ou dispositifs assurant le degré pare-flamme exigé.
- Joints périphériques, avec un indice d'affaiblissement acoustique au minimum **RA = Rw + C ≥ 39 Db.**
- Un ensemble béquille et rosace de finition de type OVALIS de chez VACHETTE ou équivalent.
- Butée de porte avec butoir élastomère fixation par vissage en sol ou en plinthe suivant les cas

Porte pare flamme ½ h.

PV PF à transmettre pour accord au bureau de contrôle

Dimensions suivant les plans.

Localisation :

Suivant les plans architecte et notamment :

- Bureaux
- Chambres

5.1.4 Porte à Galandage – 2 vantaux

Prestations :

Fourniture et pose d'une porte à galandage de type ESSENTIAL COULISSANTE de Scigno ou équivalent comprenant :

- Contre-châssis type Essential Coulissante – 2 vantaux
- Portes ép. 40 mm adapté au châssis, revêtue d'un décor stratifié de la gamme Egger ou équivalent sur les 2 faces.
- Amortisseur
- Poignée « Cuvette »
- Habillage de finition

Mise en œuvre selon les préconisations du fabricant.

Compris toutes sujétions pour une parfaite mise en œuvre et finition.

Dimensions suivant plans architecte

Localisation :

Suivant plans architecte et notamment :

- Cloison entre Cuisine et Salle de repos

5.1.5 Cloisonnement COMPACT

Prestations :

Mise en œuvre de cloisonnement en panneau compact de type ACCESS de CABINEO ou équivalent
Cabines de hauteur 2,10m avec 3 paumelles inox retour par inertie à chaque porte. Verrou coulissant en aluminium avec boîtier de voyant en polypropylène renforcé.

Bandeau en aluminium anodisé pour bandeau de façade, raidisseur de cloison et renfort vertical

Cloison en COMPACT 10 mm traité anti-bactérien, de qualité C-s1,d0 (M2), finition satinée, imputrescible et garanti pour un usage en milieu humide. Chants bombés et angles arrondis pour la sécurité des usagers et des poseurs.

Liaison entre panneaux par quarts-de-rond massifs en aluminium anodisé. Fixation sur murs latéraux par équerres réglables.

Vis en inox A4 à empreinte Torx, avec frein de filet, traversantes (résistance optimale).

Pas ou peu (meneau long) de pieds en façade afin de faciliter le nettoyage.

Pictogrammes gravés sur les portes

Fixation au mur ou au sol par profil U en aluminium avec joint (étanchéité/dilatation du panneau/biais du mur/découpe).

Pieds en inox h 150 mm réglables

Dimensions :

- Largeurs et profondeurs des cabines sur mesure aux plans de l'architecte.

Nota 1 : Le présent lot prévoira la mise en place d'une porte en COMPACT sur cloison sèche, compris mise en place d'un encadrement pour reprise des paumelles.

Localisation :

Suivant les plans architecte et notamment :

- Cloisonnement et portes des douches du vestiaire H
- Porte de douche du vestiaire F
- Porte et retour sur douche du local plongeur

5.1.6 Aménagement de cuisine

Prestation :

Fourniture et pose d'un ensemble de meubles bas avec plan de travail comprenant :

- Plan de travail en panneau aggloméré stratifié postformé, épaisseur 38 mm. Compris création de la réservation pour l'évier et la plaque de cuisson (fourniture et pose de l'évier hors lot)
- Crédence en panneau stratifié dito plan de travail, hauteur 30 cm
- Plaque à induction 4 feux, avec 4 boutons, minuteur, sécurité limiteur de température, témoins lumineux, sans encadrement. Marque CANDY ou équivalent
- Hotte filtrante décorative murale à recyclage d'air. Eclairage LED de la table de cuisson. Niveau sonore max : 55 dB. 4 vitesses. Largeur 60 cm. Marque CANDY ou équivalent.
- Caisson haut et bas en panneaux en mélaminé hydrofuge de 19 mm minimum avec chant plaqué 4 côtés, coloris au choix de l'architecte.
- Portes de placards montées sur charnières inox invisible. Dimensionnement suivant poids du vantail. Ouverture par poignée inox, type Legallais ou équivalent. Compris amortisseurs de fermeture.
- Etagères intérieures, toute largeur du caisson, en mélaminé blanc et réglable en hauteur. Nombre suivant plans et détails.
- Tiroirs montés sur coulisses métalliques à sortie totale, y compris amortisseurs. Façades et poignées dito portes de placards.
- Filers latéraux en rives, suivant besoins.
- Habillage entre caisson haut et plafond.
- Poubelle de tri sélectif intégré dans un tiroir suivant plan de détail.
- Compris toutes sujétions pour incorporation d'électroménagers.

Localisation :

Pour l'aménagement de la cuisine du R+1 suivant détail et plans architecte

5.1.7 Aménagement de chambre

Prestation :

Fourniture et pose d'un ensemble d'un aménagement de chambre comprenant :

- Plan de travail en panneau aggloméré stratifié postformé, épaisseur 38 mm.
- Equerre de renfort dito plan de travail
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre

Localisation :

Pour l'aménagement des chambres du R+1 suivant détail et plans architecte

5.1.8 Cloisonnement et isolation provisoire de chantier

Prestation :

Fourniture et mise en œuvre d'une installation provisoire de chantier permettant le maintien en activité du site comprenant :

- Mise en œuvre d'un doublage périphérique avec une isolation de type laine de verre $R > 3$, structure en bois 50x75, panneaux OSB 12 mm vissé sur structure bois
- Mise en œuvre d'un sol souple en pose libre, le sol mis en œuvre pourra être du réemploi à condition qu'il soit en bon état. Sous réserve de validation de la MOE.
- Mise en œuvre de cloison sur structure bois 50x75 mm avec panneaux OSB 12 mm sur 2 faces
- Mise en œuvre de bloc porte alvéolaire avec béquillage et cylindre provisoire
- Maintien en fonctionnement des portes de garage à confirmer par la MOE/MOA en phase chantier
- Démontage en fin de chantier avec dépose des fixations et rebouchage en matériaux adaptés

Nota 1 : Le présent lot effectuera les découpes et réservations nécessaires à la mise en œuvre et passage des fluides.

Nota 2 : Les doublages collés au MAP ne seront pas autorisés.

Nota 3 : Il n'est prévu aucune prestation de peinture sur ces ouvrages.

Localisation :

Pour le doublage périphérique suivant plans d'installation provisoire

Pour les cloisons suivant plans d'installation provisoire

5.2 OUVRAGES DIVERS

5.2.1 Plinthes bois

Prestation :

Fourniture et pose clouée + collée de plinthes en sapin, 1er choix sans nœuds de 70 mm en éléments de grande longueur, assemblage d'angle à coupe d'onglet. Finition parfaite pour recevoir une peinture hors lot

Localisation :

Pour la périphérie des pièces revêtues de sol souple et selon tableau de finition.

5.2.2 Plinthes stylobates

Prestation :

Fourniture et pose clouée et collée de plinthes stylobates en sapin ou médium.

Compris toutes sujétions pour parfaite exécution et finition pour recevoir une peinture – Hors lot

Localisation :

Pour les stylobates de l'escalier

5.2.3 Habillages de finition

Prestation :

Fourniture et mise en œuvre d'habillages en BER, section adaptée, assemblage à coupe d'onglet.

Pose collée et clouée.

Localisation :

Partout ou nécessaire pour une parfaite finition.

5.2.4 Trappe de visite

Prestation :

Fourniture et pose d'une trappe sans recouvrement constituée :

- Un cadre dormant en BER pré peint,
- Feuillure avec joint d'étanchéité
- Trappe en médium pré peint 50mm.
- 2 paumelles, ouverture vers le bas
- Verrouillage par rectangle

Joint et tous accessoires ou dispositifs assurant l'étanchéité

Dimension de passage : Suivant localisation.

Localisation :

Pour les trappes d'accès aux gaines techniques. Dimension 400 x 400 mm.

Pour la trappe d'accès au groupe VMC. Dimension 600 x 600 mm.

5.3 EQUIPEMENTS

5.3.1 Serrures sur combinaisons

Prestation :

Cylindre de type NT de chez VACHETTE ou de qualité équivalente.

L'organigramme à charge du présent lot à établir avec la MOA suivant organigramme existant

Fourniture de 5 clés par cylindre.

L'ensemble des portes menant aux dégagements devant pouvoir être ouverte depuis l'intérieur seront équipés de boutons moletés.

Nota 1 : Les cylindres sur les portes extérieures sont à la charge du lot Serrurerie-Métallerie, le présent lot devra la commande groupée des cylindres.

Localisation :

Pour les serrures sur combinaisons du projet.

5.3.2 Plans d'évacuation

Prestation :

Fourniture et pose de plan d'évacuation rigide

Fixation des panneaux par vissage

Classement M1

Localisation :

Pour les plans d'évacuation sur l'emprise du projet.

5.3.3 Signalétiques

Prestation :

Fourniture et pose de plaques en PVC rigides,

Pictogramme avec texte : Nom de salles, indication des locaux techniques, sanitaires, ...

Fixation des panneaux d'ép 1.5mm par vissage

Classement M1

Localisation :

Pour les signalétiques intérieures et particulièrement :

- Pour les portes donnant sur la circulation
- Pour les portes des sanitaires
- Pour les portes des bureaux

5.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PLATRERIE SECHE – PLAFONDS SUSPENDUS

5.4.1 Doublages

5.4.1.1 *Doublage thermique*

Prestation :

Fourniture et pose de doublage collé pour l'isolation thermique et acoustique de mur de type PREGYMAX de chez SINIAT ou équivalent, composé d'un panneau de PSE thermo-acoustique certifié ACERMI n° 09/009/543 collé sur une plaque de plâtre à bords amincis PRÉGYPLAC standard de 13 mm avec pare vapeur.

Epaisseur d'isolant : 122 mm, $R = 4,10 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Réaction au feu : B-s1, d0

Fixation au mur par collage au mortier colle par plots suivant spécifications de l'avis technique du CSTB.

Pose au sol sur cales en bois de 10 mm d'épaisseur.

Jointoiement entre panneaux à l'aide de bandes et d'enduit spécial suivant prescriptions du cahier des charges du fabricant de panneaux.

Les plaques seront de type hydro dans les locaux humides

Reprise des joints à l'enduit entre panneaux/plafond et panneaux/murs.

Protection des angles saillants par bandes armées toute hauteur.

Cornières d'arrêt et de finition au droit des baies et extrémités ne butant pas sur un mur ou une autre cloison.

Localisation :

Pour le doublage intérieur des façades.

Pour la plus-value pour les parements hydrofuge

5.4.1.2 *Doublage thermique – Laine de roche*

Prestation :

Fourniture et pose de doublage collé pour l'isolation thermique et acoustique de mur, de type LABELROCK™ de chez Rockwool ou techniquement équivalent, composé d'un panneau de laine de roche bidensioté certifié ACERMI n° 19/015/1371 collé sur une plaque de plâtre à bords amincis PRÉGYPLAC standard de 13 mm avec pare vapeur.

Réaction au feu : A2-s1, d0

Fixation au mur par collage au mortier colle par plots suivant spécifications de l'avis technique du CSTB n°9/15-1001_V1

Pose au sol sur cales en bois de 10mm d'épaisseur.

Jointoiement entre panneaux à l'aide de bandes et d'enduit spécial suivant prescriptions du cahier des charges du fabricant de panneaux.

Les plaques seront de type hydro dans les locaux humides

Reprise des joints à l'enduit entre panneaux/plafond et panneaux/murs.

Protection des angles saillants par bandes armées toute hauteur.

Cornières d'arrêt et de finition au droit des baies et extrémités ne butant pas sur un mur ou une autre cloison.

Epaisseur : 13+120mm

$R=3,50 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Localisation :

Pour le doublage intérieur des façades donnant sur les chambres au R+1

5.5 CLOISONS

5.5.1 Cloisons de distribution type Stil 98/62 BA18S

Prestations :

Fourniture et pose de Cloison distributive type Placostil® 98/62 ou équivalent :

- Parement 1 : 1 plaque de type Placoplatre BA18S ou équivalent
- Parement 2 : 1 plaque de type Placoplatre BA18S ou équivalent

Les cloisons seront du type Placostil® 98/62 de Placoplatre® et constituées de la façon suivante :

- Ossature : rails Stil® R 62 et de montants Stil® M 62 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, implantés à entraxe entre 0,40 m et 0.90 m, suivant type de plaques et finition,
- Isolant : type laine de verre PAR 60 mm de la société ISOVER,

Les pieds de cloisons seront protégés vis à vis du passage de l'eau sous les cloisons par 2 cordons de mastic sous le rail ou par bande centrale en mousse imprégnée. En cas de pose sur sol brut la protection sera complétée par un film polyane.

Les joints seront traités avec le système bande PP et enduit Placomix® Hydro de Placoplatre®.

Nota : Compris ajout de parement hydrofuge et toutes sujétions dans les pièces humide.

Localisation :

Pour toutes les cloisons séparatives suivant plans architecte

Pour la plus-value pour les parements hydrofuge

5.6 GAINES D'ENCOFFREMENT

Prestation :

Réalisation de gaine techniques avec le système Placostyl ou équivalent constituée de :

- Une ossature galvanisée de 48 mm
- Trois plaques de plâtre de 13mm d'épaisseur, 1 plaque côté intérieur et 2 plaques côté extérieur de la gaine
- Isolation intérieure en panneau semi-rigide de 45mm
- Traitement des joints
- Protection des pieds de cloisons

Compris traitement des joints entre plaques, à la jointure avec murs, plafonds et angles saillants et rentrants

Mise en œuvre sera conforme à l'Avis Technique en vigueur et aux recommandations de la société Placoplatre.

Isolation d'affaiblissement acoustique : $R_w + C \geq 53 \text{ Db}$.

Compris tous calfeutremments.

Réaction au feu : CF 1h

Les gaines n'étant pas accessible, les parois (parement intérieur et ossature) seront assemblées au sol puis fixées à la structure.

Compris pose des trappes d'entretien fournies par le lot menuiserie intérieure

Localisation :

Pour les gaines techniques suivant plans pour le bâtiment.

5.7 PLAFONDS

5.7.1 Faux Plafonds acoustique suspendus 600 X 600

Prestations :

Fourniture et pose d'un faux plafond suspendu constitué de dalles 600 x 600 de type Color-all de chez Rockfon ou équivalent, composé de façon suivante :

- Panneau acoustique en laine de roche dont la face apparente est revêtue d'un voile de couleur, finition lisse.
- Pose sur ossature apparente de 24 mm. Fixation de type T24.
- Compris ossature primaire suspendues et toutes sujétions de mise en œuvre conformément à la norme NFP 68 203 1 et 2 et DTU 58.1

Dimensions 60x60 cm ép. 20 mm

Absorption acoustique : $\alpha = 1,00$

Facteur de réflexion à la lumière : selon le coloris

Réaction au feu : A2-s1,d0.

100% stable en milieu humide

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisations :

Suivant plans architecte et tableau de finition.

5.7.2 Faux Plafonds Hygiène suspendus 600 X 600

Prestation :

Fourniture et pose d'un faux plafond suspendu constitué de dalles de type CleanSpace PRO de chez Rockfon ou équivalent, composé de façon suivante :

- Panneau acoustique en laine de roche dont la face apparente est revêtue d'un voile peint en blanc, finition structurée.
- Pose sur ossature apparente de 24 mm. Fixation de type T24.
- Compris ossature primaire suspendues et toutes sujétions de mise en œuvre conformément à la norme NFP 68 203 1 et 2 et DTU 58.1

Dimensions 60x60 cm ép. 20 mm

Absorption acoustique : $\alpha = 1,00$

Facteur de réflexion à la lumière : 85%

Réaction au feu : A1, EN 13501-1

100% stable en milieu humide

Nettoyage à l'éponge.

Localisation :

Suivant plans architecte et tableau de finition.

5.7.3 Isolation en panneau composite

Prestations :

Fourniture et pose d'un isolant laine de roche type FIBRAROC 35 FM/Typ2 de chez Knauf ou équivalent

Épaisseur = 175 mm, $R = 4,80 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Mise en œuvre par fixations à visser (6 par panneau) ou fixations à frapper (8 par panneau), dimension et choix des fixations suivant épaisseur d'isolant et type de support.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

Pour les plafonds suivant plans architecte et notamment :

- Garage

6 GESTION DES DECHETS

Suivant le décret n°2020-1817, l'entreprise doit estimer la quantité de déchets générée durant le chantier, indiquer les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets, préciser le (ou les) point(s) de collecte et estimer le coût lié aux traitements des déchets.